

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2017

Se déroulant à l'Hôtel de Ville de la Mairie de Tassin la Demi-Lune à 20h00,

Date de la convocation : 19 Janvier 2017

Nombres de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 33

Nombre de votants : 33

Président : Pascal CHARMOT, Maire.

Secrétaire de séance : Anaïs NADAROU

Nombre de conseillers présents : 29

Caroline ACQUAVIVA, Stéphane BENAYOUN, Pierre BERGERET, Jacques BLANCHIN, Christine BOULAY, Marie-Odile BUSSON, Michel CADILLAT, Pascal CHARMOT, Isabelle CHARRIER, Corinne DE LAVISON BERNARD, Laurence DU VERGER, Pauline FRANCOIS, Christine GARRIGOU, Eric GAUTIER, Guillaume GIRAUD, Anne-Claire HAENTJENS, Christian LAFAYE, Guy LAURENT, Pierre MARTIN, Anaïs NADAROU, Louis PALAZON, Katia PECHARD, Olivier PONCIN, Julien RANC, Corentin REMOND, Marie RIEUSSEC, Françoise ROUSSELOT, Claire SCHUTZ, François SINTES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absents avec pouvoir : 4

Célia KAHOUADJI-MOUSLI donne pouvoir à Caroline ACQUAVIVA

Alice DE MAILLARD donne pouvoir à Pascal CHARMOT

Matthieu GRISENDI donne pouvoir à François SINTES

Régis LABAUNE donne pouvoir à Eric GAUTIER

Absent(s) sans pouvoir : 0

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délibération n° D2014/22 portant délégations suivant l'article L2122-22 du CGCT (**P. CHARMOT**)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 Décembre 2016 (**P. CHARMOT**)
3. Complément d'information relatif à l'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel (**C. BOULAY**)

4. Modification du tableau des effectifs filière technique et administrative (*C. BOULAY*)
5. Adhésion au service de médecine statutaire et de contrôle du Centre de Gestion du Rhône (*C. BOULAY*)
6. Acquisition d'une parcelle située Avenue Jean Bergeron (*L. PALAZON*)
7. Plan de mandat - Sollicitation de subventions pour la construction du Pôle Petite Enfance à Alaï (*M. RIEUSSEC*)
8. Plan de mandat - Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase au Bourg (*AC. HAENTJENS*)
9. Mise à disposition de locaux municipaux : Organisation d'élections primaires par un parti politique (*G. GIRAUD*)
10. Informations et questions diverses
 - Rapport annuel 2015 eau potable (qualité de l'eau) (*A. DE MALLIARD*)

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h00

1 - Approbation du compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délibération n°D2014/22 portant délégations suivant l'article L2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire invite les membres à se prononcer sur les principales décisions relatives à des marchés et avenants figurant au rapport.

Aucune question ou observation sur ce point.

Dont acte.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2016

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à apporter sur le procès-verbal.

Aucune question ou observation sur ce point.

Ainsi, Monsieur le Maire demande de passer au vote du procès-verbal qui est adopté à l'unanimité.

3 - Complément d'information relatif à l'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel

Monsieur le Maire donne lecture du rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **DIT** que le taux de cotisation applicable à la garantie des risques s'élève à 2,50% de l'assiette de cotisation constituée du traitement indiciaire brut annuel, de la Nouvelle Bonification Indiciaire, de l'indemnité de résidence et du Supplément Familial de Traitement ;
- 2) **DIT** que le taux applicable aux frais de gestion administrative du contrat assurée par le Centre de Gestion du Rhône s'élève à 0.22 % de l'assiette de cotisation constituée du traitement indiciaire brut annuel et de la Nouvelle Bonification Indiciaire ;
- 3) **DIT** que les dispositions contenues dans la délibération n°2016-81 du 14 décembre 2016 approuvant l'adhésion de la Ville de Tassin la Demi-Lune au contrat assurance groupe contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL restent sans changement ;

4 - Modification du tableau des effectifs filière technique et administrative

Madame BOULAY donne lecture du rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **VALIDE** le tableau des effectifs modifié par la création d'un poste de rédacteur territorial et d'un poste d'adjoint technique territorial afin de permettre les recrutements et reclassements;
- 2) **DÉCIDE** de modifier les structures de certains cadres d'emplois de catégorie C en application des décrets n°2016-596 et n°2016-1372 susvisés ;
- 3) **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville de Tassin la Demi-Lune, au chapitre 012 de nos documents budgétaires.
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces modifications.

5 - Adhésion au service de médecine statutaire et de contrôle du Centre de Gestion du Rhône

Madame BOULAY donne lecture du rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **DÉCIDE** d'adhérer au service de médecine statutaire et de contrôle mis en place auprès du Centre de Gestion du Rhône, prenant effet au 1^{er} janvier 2017, pour une durée d'un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction ;

- 2) **DIT** que la Ville de Tassin la Demi-Lune bénéficie d'un nombre de visites médicales d'aptitudes et/ou de contrôle correspondant à 8% du nombre d'agents permanents ;
- 3) **DIT** que la participation financière versée en contrepartie de ce service s'élève à 0.025% de la masse salariale, soit 750€ TTC pour l'année 2017 pour 13 visites médicales d'embauche ou de contrôle ;
- 4) **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville de Tassin la Demi-Lune, au chapitre 012, compte 6475 de nos documents budgétaires.
- 5) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment la déclaration d'intention, la convention d'adhésion et tout avenant éventuel.

6 – Acquisition d'une parcelle située Avenue Jean Bergeron

Monsieur PALAZON donne lecture du rapport.

Monsieur PALAZON indique que les panneaux électoraux et les matériels scolaire et sportif sont actuellement stockés et répartis dans plusieurs espaces. Ce local a pour objectif de rationaliser les rangements et de regrouper l'ensemble des matériaux au même endroit.

Monsieur LAURENT fait remarquer que le terrain du Centre Technique Municipal, situé avenue du 11 novembre et rue du Professeur Depéret, donne l'impression, vu de l'extérieur, d'être désordonné. Il demande si le local sera assez grand pour stocker l'ensemble du matériel.

Monsieur le Maire répond que le maximum de matériel sera entreposé dans ce local, ce qui permettra aussi de désengorger le Centre Technique Municipal.

Monsieur PALAZON rappelle que le local mesure 100 m² et qu'il dispose également d'une mezzanine.

Monsieur le Maire ajoute que l'acquisition du local a pour intérêt majeur d'avoir deux sites de stockage à proximité l'un de l'autre.

Monsieur RANC souhaite que ledit rapport de présentation mentionne qu'un avis favorable à l'unanimité a été donné en commission Cadre de vie.

Le Conseil Municipal, vu l'avis de France Domaine, à l'unanimité des membres :

- 1) **VALIDE** l'acquisition du bâtiment et du terrain afférant (environ 600 m²), situés avenue Jean Bergeron pour une valeur de 81 000€ (les frais d'acte et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur).
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2017 au chapitre 21 immobilisations corporelles, article 2115 terrains bâtis.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonctions à signer toute pièce relative à cette acquisition.

7 – Plan de mandat - Sollicitation de subventions pour la construction du Pôle Petite Enfance à Alaï

Madame RIEUSSEC donne lecture du rapport.

Monsieur le Maire rappelle que le montant total hors taxe de l'opération devrait s'élever à 2.400.000€ au lieu de 2.800.000€ et que les subventions obtenues permettront d'économiser sur le financement par la Ville. Une démarche est également faite auprès de la réserve parlementaire des élus.

Monsieur RANC indique que la commission Ressources a émis un avis favorable à l'unanimité.

Madame ROUSSELOT demande si le financement a été acquis, quelle proportion représente le pourcentage des subventions et quels sont les critères de la Région pour déterminer le montant de sa participation, qui est de 50.000€.

Monsieur le Maire rappelle que la construction d'un Pôle Petite Enfance n'entre pas dans les compétences de la Région contrairement à celles de la Métropole (compétence transférée du Département vers la Métropole). Toutefois, la Métropole n'intervient pas directement sur les équipements, il faut donc l'intéresser dans le projet.

Le fond de soutien à l'investissement local de l'Etat est plafonné à 1 million d'euros par projet. La Ville pense pouvoir percevoir la moitié de ce plafond.

Madame RIEUSSEC indique que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) conditionne ses subventions au nombre de création de places dans le Pôle Petite Enfance et à la volonté d'innovation de la Municipalité. Le projet prévoit une augmentation de douze places et la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles. La subvention de la CAF pourrait ainsi atteindre jusqu'à 80% du montant du projet. Ce ne sera pas le cas pour la construction du Pôle Petite Enfance car il ne comprend pas que des créations de place.

Monsieur le Maire dit que dans le cadre de ce projet et selon les ratios de financement, l'objectif serait que la subvention s'élève à environ 55-60% du montant éligible du projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **VALIDE** le plan de financement prévisionnel relatif à la construction du Pôle Petite Enfance à Alaï.
- 2) **DIT** que des crédits sont inscrits au budget 2017 et que d'autres crédits seront inscrits sur les budgets des années à venir en section d'investissement.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonction à solliciter les subventions auprès des partenaires potentiels.

8 – Plan de mandat - Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase au Bourg

Madame HAENTJENS donne lecture du rapport.

Madame DU VERGER souhaite connaître le quantum de la participation financière de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) dans l'opération ainsi que les disciplines et exigences en matière de compétition, qui ont été retenues.

Madame HAENTJENS indique que lors de la construction de gymnase, les fédérations ont un niveau d'exigence très élevé, indépendamment des conditions financières des collectivités. Le choix de la Municipalité est de permettre un niveau régional pour les sports utilisant majoritairement le gymnase, c'est-à-dire pour le volley-ball, puis le handball et enfin le basketball avec un traçage adapté. Une salle multi activités a été créée à côté de ce gymnase pour accueillir notamment le tennis de table durant les travaux du gymnase des Croisettes et également la pratique de sports dits « doux » et de sports de combat en attendant la réfection du dojo. Le nombre d'adhérents des associations sportives croît de 5% chaque année. L'objectif de la construction de ce gymnase et de la salle multi activités est de pouvoir répondre aux besoins actuels des associations et ceux à venir des quinze prochaines années.

Monsieur le Maire précise que le montant de la participation de l'OGEC, propriétaire bailleur, est encore en discussion et dépend de la durée du bail à construction. La Ville porte le projet de construction et engage les phases opérationnelles mais un ajustement reste à faire concernant la répartition des créneaux horaires, avant le lancement du programme.

Le Conseil Municipal,

- 1) **FIXE** la composition du jury de concours relatif à la construction d'un gymnase au Bourg comme suit, avec comme membres avec voix délibérative :

- **Les Membres de la Commission d'Appel d'Offres :**

Membres titulaires : P. CHARMOT, P. BERGERET, R. LABAUNE, P. FRANCOIS, A. NADAROU, P. MARTIN.

Membres suppléants : C. BOULAY, M. RIEUSSEC, M. CADILLAT, C. LAFAYE, L. DU VERGER.

- **Des personnes qualifiées par rapport à la nature de l'opération** (1/3 des membres du Jury) comprenant :

-Un Architecte représentant le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.), le cas échéant son suppléant
-Deux Architectes proposés par l'Ordre des Architectes, le cas échéant son suppléant

- 2) **FIXE** les honoraires de participation des personnalités qualifiées au Jury de Concours à 700 € T.T.C. maximum par demi-journée de jury de concours.
- 3) **FIXE** la prime de concours allouée aux candidats ayant remis une esquisse à 12 000 € T.T.C. maximum par équipe.
- 4) **DIT** que des crédits sont inscrits au budget 2017 en section d'investissement.

Après en avoir délibéré par :

- **30 voix POUR**
- **3 ABSTENTIONS : Stéphane BENAYOUN / Laurence DU VERGER / Julien RANC**

9 – Mise à disposition de locaux municipaux : Organisation d'élections primaires par un parti politique

Monsieur GIRAUD donne lecture du rapport et propose que le prix soit modifié en séance de 320€ à 80€, pour tenir compte de l'utilisation réelle des salles occupées par le parti politique.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **AUTORISE** la mise à disposition d'une salle de l'école Marin pour l'organisation des élections primaires, en contrepartie du versement d'une participation forfaitaire totale de 80€ (frais de nettoyage compris).

10 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Questions et informations sur le rapport de l'eau

Monsieur RANC demande confirmation que le rapport ne faisait pas partie des pièces jointes lors de l'envoi du Conseil municipal mais qu'il était en consultation auprès du Secrétariat général.

Monsieur le Maire confirme que le rapport était consultable sur demande des élus.

- Questions et informations sur l'école « Dé-couverte »

Monsieur le Maire indique que contrairement à l'information diffusée dans la Presse, le projet d'installer l'école « Dé-couverte » sur la commune n'est pas prévu. Il précise que tout projet présenté est étudié. Toutefois, celui-ci n'a pas reçu de réponse favorable.

Madame ROUSSELOT indique qu'il faut préciser le devenir de l'école Marin afin d'éviter les fabulations sur ces locaux.

Monsieur le Maire indique qu'un groupe d'élus a été constitué pour définir les enjeux du site et établir son devenir, tout en préservant sa valeur historique et patrimoniale.

- Questions et informations sur le périscolaire

Monsieur RANC indique qu'une activité périscolaire a été annulée en décembre 2016 et n'a ni été rattrapée, ni remboursée. Il propose de prévenir ces situations et de permettre un remboursement car dans de telles situations, l'étude devient de facto payante.

Madame SCHUTZ indique que des précisions seront apportées lors de la prochaine séance.

- Questions et informations sur la manifestation des ATSEM

Monsieur RANC fait remarquer que la demande de manifestation pacifique des ATSEM devant les écoles a été interdite par arrêté municipal au nom de l'état d'urgence tandis qu'une vente de gâteaux de parents d'élèves avait été autorisée une semaine plus tôt.

Monsieur le Maire indique que l'arrêté a été pris en conformité avec le principe de vigilance et de sécurité aux abords des écoles dans le cadre du plan Vigipirate. Le courrier communiqué par l'organisation syndicale dans le cadre d'un mouvement national annonçait une centaine de personnes regroupées devant chaque école et ne correspondait pas à une vente de gâteaux. En définitive, le regroupement s'est fait sur Lyon par l'ensemble des personnels d'ATSEM de plusieurs communes.

Madame SCHUTZ ajoute qu'un dialogue a été engagé avec les ATSEM de la Ville depuis début septembre par le biais de sessions auxquelles participe une représentante par école maternelle. Ces ateliers permettent de cibler les difficultés rencontrées dans le quotidien des ATSEM.

- Questions et informations sur les primes de fin d'année

Monsieur RANC souhaite connaître les nouveaux critères de détermination du montant des primes des agents.

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet relève de l'autorité territoriale et d'une décision du Maire sur la base d'éléments pris sur avis des directeurs de service, suivi ou non. Il concerne plutôt les instances paritaires que le Conseil municipal. Il ajoute qu'une réforme du régime indemnitaire est en cours.

- Questions et informations sur la programmation culturelle et sportive de la Ville

Madame HAENTJENS informe le Conseil municipal qu'une soirée aura lieu le samedi 28 janvier à l'Atrium au cours de laquelle un jeune artiste viendra imiter des chanteurs célèbres tels que Brel, Sinatra et Stromae.

Elle ajoute également que la finale de la Coupe du monde de Handball sera retransmise au gymnase des Genêtiers le dimanche 29 janvier à 17h, précédée d'un après-midi festif organisé par l'UODL Handball.

Il n'y a pas d'autres informations et questions.

Monsieur le Maire lève cette séance à 21h00.

Fait à Tassin la Demi-Lune, le 25/01/2017

**La secrétaire de séance,
Anaïs NADAROU**

**Le Maire,
Pascal CHARMOT**